COGECO COMMUNICATIONS

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Cogeco Câble inc. annonce qu'Atlantic Broadband acquerra le système de câblodistribution appartenant à MetroCast Communications of Connecticut, LLC

Montréal (Québec) et Quincy (Massachusetts), 8 juin 2015 – Cogeco Câble inc. (TSX : CCA) annonce aujourd'hui que sa filiale en propriété exclusive, Atlantic Broadband, le 13e plus important câblodistributeur aux États-Unis, a conclu un accord définitif avec MetroCast Communications of Connecticut, LLC (« MetroCast Connecticut ») et sa société mère Harron Communications, L.P. dans le but d'acquérir la quasi-totalité des actifs de MetroCast Connecticut pour la somme de 200 millions de dollars américains (la « transaction »). Le prix d'achat ajusté, qui tient compte des avantages fiscaux liés à l'amortissement des actifs incorporels lors de l'achat d'actifs, représente un multiple d'environ 7,9x le BAIIA ajusté prévu pour 2015 de l'entreprise faisant l'objet de l'acquisition. Le prix d'achat est assujetti aux ajustements de clôture habituels.

Le réseau de MetroCast Connecticut rejoint plus de 70 000 résidences et entreprises dans neuf communautés de l'est du Connecticut, notamment New London, Waterford, East Lyme, Montville, Plainfield, Killingly, Sterling, Griswold et Putnam. De plus, le système de MetroCast Connecticut dessert environ 23 000 clients de la télévision, 22 000 clients d'Internet et 8 000 clients de la téléphonie, tandis que ses produits prévus pour 2015 s'élèvent à environ 45 millions de dollars américains et son BAIIA ajusté à environ 21 millions de dollars américains.

« En raison de la densité de la population de l'est du Connecticut et des réseaux bien entretenus de MetroCast Connecticut, cette acquisition nous offre d'importantes occasions de croissance, tant dans le secteur résidentiel que commercial », indique Richard Shea, président et chef de la direction, Atlantic Broadband. « Notre objectif est d'offrir les meilleurs services de télévision, d'Internet et de téléphonie, tout en fournissant un soutien de proximité adapté aux communautés que nous desservons. C'est avec grand enthousiasme que nous accueillerons les clients et employés de MetroCast Connecticut au sein d'Atlantic Broadband. »

« Nous sommes satisfaits des retombées de notre acquisition d'Atlantic Broadband et nous sommes très heureux de poursuivre notre expansion géographique sur le marché américain », mentionne Louis Audet, président et chef de la direction, Cogeco Câble inc. « Cette transaction améliore notre profil de croissance, par le biais du lancement prochain de nouveaux services résidentiels tels que TiVo et Metro Ethernet pour les entreprises. »

Cogeco Câble inc. a l'intention de financer cette transaction par une dette sans recours émise par Atlantic Broadband. La transaction est assujettie à des approbations règlementaires gouvernementales et autres conditions de clôtures habituelles et devrait être finalisée au cours du troisième trimestre civil de 2015. Dans le cadre de cette transaction, RBC Capital Markets a joué le rôle de conseiller en fusions et acquisitions exclusif auprès de MetroCast Connecticut.

AU SUJET D'ATLANTIC BROADBAND

Atlantic Broadband, une filiale en propriété exclusive de Cogeco Câble inc., est le 13e câblodistributeur en importance aux États-Unis, en ce qui concerne le nombre de clients abonnés au service de télévision. La société fournit actuellement des services de télévision, d'Internet et de téléphonie à environ 224 000 clients du service de télévision situés dans quatre régions d'exploitation : l'ouest de la Pennsylvanie, Miami Beach, le Maryland/Delaware et Aiken en Caroline du Sud. Le siège social d'Atlantic Broadband est à Quincy, au Massachusetts. De plus amples renseignements sont disponibles au www.atlanticbb.com.

AU SUJET DE COGECO CÂBLE INC.

Cogeco Câble inc. est une société de télécommunications. Elle est le 11e câblodistributeur en importance en Amérique du Nord. Au Canada, elle exerce ses activités sous le nom de Cogeco Câble Canada au Québec et en Ontario et, aux États-Unis, sous le nom d'Atlantic Broadband, dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware et la Caroline du Sud. Cogeco Câble inc. fournit à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services de télévision analogique et numérique, d'Internet haute vitesse et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Par l'intermédiaire de ses filiales regroupées, Cogeco Services Réseaux et Peer 1 Hosting, Cogeco Câble inc. fournit à sa clientèle d'affaires une gamme de services de technologies de l'information (le transport de données, la colocation, les services d'infonuagique et gérés ainsi que l'hébergement dédié) grâce à 20 centres de données et à plus de 50 points de présence en Amérique du Nord et en Europe. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Média :

Cogeco Câble inc. René Guimond Vice-président, affaires publiques et communications Tél. : 514 764-4700	Atlantic Broadband Julie Smith Vice-présidente principale, Marketing Tél. : 617 786-8800 poste 107

Investisseurs et analystes :

Cogeco Câble inc.

Andrée Pinard

Vice-présidente et trésorière

Tél. : 514 764-4700

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Les informations financières relatives à MetroCast Connecticut sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (« PCGR É.-U. ») qui diffèrent des normes comptables internationales (« IFRS ») utilisées pour préparer les états financiers consolidés de Cogeco Câble. Dans ce communiqué de presse, Cogeco Câble a présenté un multiple du prix d'achat ajusté fondé sur le BAIIA ajusté prévu de l'entreprise faisant l'objet de l'acquisition pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2015. Le BAIIA ajusté est une mesure financière qui n'a pas de définition normalisée selon les PCGR É.-U. ou les IFRS et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Le BAIIA ajusté représente les bénéfices avant les charges financières, les impôts sur le résultat, l'amortissement, ajustés de sorte à exclure la perte de valeur au titre des immobilisations corporelles et les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition qui sont des éléments non récurrents. Le BAIIA ajusté est une mesure utile de la force relative du rendement d'exploitation de l'entreprise faisant l'objet de l'acquisition. L'estimation que fait Cogeco Câble du BAIIA ajusté prévu de l'entreprise faisant l'objet de l'acquisition pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2015 est fondée sur des informations financières préparées par la direction actuelle de Harron Communications. Cogeco Câble n'a pas fourni un rapprochement quantitatif entre les mesures financières non définies par les IFRS ou par les PCGR É.-U. incluses dans

ce communiqué de presse et les mesures financières conformes aux IFRS les plus comparables en raison de la nature prospective de l'information financière présentée.

ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE

Certains énoncés dans ce communiqué de presse peuvent constituer des informations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les informations prospectives peuvent être relatives aux perspectives futures ou aux évènements, activités, exploitations, rendements financiers, conditions financières ou résultats anticipés par Cogeco Câble, Atlantic Broadband et MetroCast Connecticut qui, dans certains cas, peuvent être introduites par l'emploi de termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « s'attendre à », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continu », « prévoir », « assurer » ou autres expressions semblables à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. En particulier, les énoncés relatifs aux résultats d'exploitation et performances économiques futurs de Cogeco Câble, Atlantic Broadband et MetroCast Connecticut, à l'intention qu'a Cogeco Câble de financer le prix d'achat par le biais d'une dette sans recours émise par Atlantic Broadband, aux avantages fiscaux estimés de l'acquisition d'actifs plutôt que d'actions, au BAIIA ajusté prévu de l'entreprise faisant l'objet de l'acquisition pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2015, au moment prévu de la finalisation de la transaction ainsi qu'aux objectifs et stratégies constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris la croissance prévue, les résultats d'exploitation, la répartition du prix d'achat, les taux d'imposition et le report des pertes fiscales, le coût pondéré du capital, le rendement ainsi que les perspectives et occasions d'affaires que Cogeco Câble, Atlantic Broadband et MetroCast Connecticut jugent raisonnables au moment de les formuler. Bien que la direction considère ces hypothèses raisonnables, en raison des informations dont elle dispose au moment de les formuler, elles pourraient s'avérer inexactes. Cogeco Câble avertit le lecteur que le ralentissement économique des dernières années rend les informations prospectives ainsi que les hypothèses qui les sous-tendent plus incertaines et que, par conséquent, les énoncés pourraient ne pas se réaliser ou les résultats pourraient grandement différer des attentes de Cogeco Câble. Cogeco Câble est incapable de prédire avec certitude les conséquences que pourraient avoir les incertitudes économiques actuelles sur les résultats futurs. Les informations prospectives sont également assujetties à certains facteurs, y compris des risques et incertitudes (décrits à la rubrique intitulée « Incertitudes et facteurs de risque principaux » du rapport de gestion annuel 2014 de Cogeco Câble) qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux actuellement prévus par Cogeco Câble. Ces facteurs comprennent notamment les risques relatifs aux marchés et à la concurrence, à la technologie, à l'évolution de la réglementation, aux coûts d'exploitation, aux systèmes d'information, aux catastrophes ou autres situations imprévues ainsi qu'aux risques financiers relatifs aux besoins en capitaux, aux ressources humaines, à l'actionnaire de contrôle et à la structure de détention, dont plusieurs échappent au contrôle de Cogeco Câble. Par conséquent, les évènements et résultats futurs pourraient être très différents de ceux actuellement prévus par la direction. De plus, la capacité de Cogeco Câble, d'Atlantic Broadband et de MetroCast Connecticut à finaliser la transaction dans les délais prévus, si cela est possible, dépend de la capacité des parties à se conformer aux conditions de clôture, certaines d'entre elles ne relavant pas de la volonté des parties. Le lecteur ne devrait pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs ni se fier à ces informations à toute autre date. Bien que la direction puisse choisir de le faire, Cogeco Câble n'est pas tenue et ne s'engage pas à mettre à jour ou modifier ces informations, à quelque moment que ce soit, sauf si la loi l'exige.